

AIDE AU DÉVELOPPEMENT ET RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

PIERRE JACQUET*

Depuis l'engagement pris par la communauté internationale lors du sommet des Nations unies du millénaire, la problématique de l'aide au développement est revenue sur le devant de la scène. Fait nouveau, elle a occupé une place importante des sommets successifs du G8 qui ont, à plusieurs reprises, réaffirmé l'adhésion des principaux pays industrialisés aux objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Le cycle en cours des négociations commerciales multilatérales a également intégré l'objectif du développement avec l'agenda de Doha pour le développement. En 2005, la présidence britannique du G8 a donné la priorité à l'aide à l'Afrique, obtenant un accord pour l'annulation de la dette multilatérale des principaux pays pauvres bénéficiaires de l'initiative PPTE (pays pauvres très endettés) et réaffirmant l'agenda de réduction de

la pauvreté sur un continent largement marginalisé dans les flux économiques de la mondialisation.

Ce débat et les engagements pris par les principaux pays donateurs ont essentiellement mis l'accent sur les besoins de financements associés à l'ambition de réduire la pauvreté et à l'atteinte des OMD. Ce faisant, ils ont parfois donné l'impression que la réduction de la pauvreté pouvait être conçue comme un processus exogène par rapport aux dynamiques de croissance et aux politiques nationales de redistribution, et que l'on pouvait donc estimer les ressources financières nécessaires pour faire franchir aux populations pauvres le seuil de pauvreté. Tout l'enjeu pouvait donc se ramener à la générosité des pays donateurs permettant de financer les investissements nécessaires.

Tout en considérant, en effet, qu'un

* Chef économiste à l'Agence française de développement (AFD).

accroissement sensible de l'effort d'aide publique au développement (APD) est indispensable, cet article cherche à souligner l'interaction entre le volume de financements, les modalités de ces financements, les politiques de croissance et la réduction de la pauvreté. Il défend l'idée que l'aide au développement ne compte pas seulement par son volume, mais aussi par ses instruments et par ses domaines d'application. Dans une première partie, il revient sur le caractère en partie endogène de la notion de « besoins de financements », avant de développer quelques idées sur le rôle de l'APD et de conclure par des pistes pour une refondation souhaitable de cette politique d'aide.

RESSOURCES

L'une des premières difficultés du souci partagé de réduire la pauvreté tient à la définition que l'on peut en donner. On distingue en général la pauvreté absolue et la pauvreté relative : la première renvoie à la définition d'un seuil de pouvoir d'achat défini par l'accès aux besoins essentiels ; la seconde fait référence à un seuil de pouvoir d'achat relatif en proportion du revenu moyen de la population. Il semble incontestable que l'objectif des politiques de développement doit être de réduire la pauvreté absolue et de donner à chacun les moyens de satisfaire les besoins essentiels. La difficulté tient cependant à la définition de ces besoins essentiels : sans doute, est-il possible de définir un seuil de subsistance physique, que l'on pourra transposer en termes moné-

taires de pouvoir d'achat, mais les besoins essentiels vont bien au-delà des nécessités physiques et comprennent une dimension sociale largement dépendante des niveaux de développement atteints et des préférences individuelles et collectives. La réduction de la pauvreté est donc une notion historiquement, politiquement et socialement contingente.

Amartya Sen (prix Nobel d'économie 1998) a beaucoup contribué à une meilleure compréhension de la notion de pauvreté¹ en contestant l'approche par l'indicateur simple du revenu réel par habitant pourtant encore communément utilisé : « La mesure du développement humain ne se concentre pas sur une seule mesure isolée et traditionnelle du progrès économique (comme le PNB par individu), mais implique un examen systématique d'une grande quantité d'informations sur la manière dont les êtres humains vivent au sein de chaque société (y compris leur niveau d'éducation, de santé, entre autres variables). Ceci introduit dans l'exercice de l'évaluation du développement une conception inévitablement pluraliste du progrès. Les vies humaines subissent des avanies de toutes sortes et la tâche du théoricien, de ce point de vue, est de reconnaître que des privations de genres très différents doivent être prises en compte dans le cadre le plus général possible. Ce cadre doit être raisonné et cohérent, mais ne doit pas sous-estimer la diversité de ces privations dans une quête mal placée d'une mesure unique de succès ou d'échec »².

Amartya Sen est à l'origine de l'indicateur de développement humain (IDH) introduit par le Programme des

Nations unies pour le développement (Pnud) et qui prend en compte la longévité et l'accès à l'éducation à côté du revenu par habitant. Les OMD s'inscrivent dans cette approche pluri-dimensionnelle de la pauvreté. Amartya Sen a notamment beaucoup insisté sur les capacités de l'individu, à savoir l'ensemble des libertés réelles qui lui permettent de choisir et d'orienter son existence, qu'il place au cœur du développement. Cet exercice de libertés individuelles ne peut que s'appuyer sur un pacte social définissant les droits et les devoirs de chacun, et l'identification des capacités nécessaires pose le problème de l'appropriation par les individus concernés des stratégies de développement qui leur sont proposées. Autrement dit, la question de savoir qui décide pour les personnes pauvres renvoie à l'existence d'un processus social d'élaboration de préférences collectives. Dans certains cas, ce processus peut déboucher sur des principes universels fondateurs des libertés individuelles, mais ce pacte social est d'abord local et national. Dans l'approche d'Amartya Sen, la démocratie n'est pas en relation causale avec le développement, elle en fait nécessairement partie. Une autre implication forte de cette approche est qu'il est vain de croire qu'un volume de financements, même orienté vers des dépenses de santé ou d'éducation, va suffire à réduire la pauvreté. Ou, pour dire les choses autrement, l'offre de services de santé ou d'éducation doit rencontrer une demande, produit d'un processus social complexe dans lequel toute action doit s'insérer.

Empiriquement, l'accès aux capacités est cependant fortement corrélé

au revenu par habitant, et donc à la croissance économique. Robert Lucas (prix Nobel d'économie 1995) a mis ce lien en évidence : « Les ressources de toutes sortes qui seront mises à la disposition d'un nouveau-né américain sont environ quinze fois supérieures à celles de son cousin indien. Ceci nous semble terriblement injuste et de nature à justifier une intervention directe. Peut-être une telle intervention peut-elle d'ailleurs être entreprise dans certains cas. Mais de l'immense accroissement du bien-être de centaines de millions d'individus intervenu en 200 ans, depuis la révolution industrielle, rien ou presque ne provient d'une redistribution directe des richesses des riches vers les pauvres. Le potentiel d'amélioration de la vie des plus pauvres par les différents instruments de redistribution n'est rien en comparaison du potentiel apparemment infini d'augmentation de la production »³.

Quel que soit, en effet, le bien-fondé des politiques redistributives non seulement au sein des pays mais aussi entre les pays (point sur lequel nous reviendrons), il est fondamental de replacer la lutte contre la pauvreté dans le contexte des politiques de croissance. Mais ce constat appelle immédiatement un certain nombre de remarques.

Premièrement, la croissance ne suffit pas pour réduire la pauvreté. François Bourguignon, chef économiste de la Banque mondiale, a montré avec son « triangle pauvreté-croissance-inégalités »⁴ que la réduction de la pauvreté absolue résulte de stratégies de croissance et de politiques de redistribution dont l'articulation est propre à chaque pays. On le voit d'ailleurs en croisant le revenu par habitant des

différents pays avec l'IDH. Comment expliquer la différence d'IDH entre pays dont le revenu par habitant est similaire, si ce n'est par l'orientation de politiques publiques visant à associer le plus grand nombre aux bénéfices de la croissance et à donner un large accès aux services essentiels⁵ ? Ce souci est la raison d'être des travaux entrepris notamment dans le cadre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur le thème de la « croissance pro-pauvres » qui pourrait sembler un pléonasse, mais qui reflète en fait la diversité des modalités à la fois de répartition des fruits de la croissance, mais aussi de la dynamique de croissance elle-même. Le lien entre croissance et réduction de la pauvreté repose sur la production de biens publics locaux (éducation, santé), qui souligne l'importance des politiques publiques.

Deuxièmement, comment réfléchir à la question des ressources nécessaires à la croissance ? Cette dernière suppose de l'accumulation de facteurs (travail et capital) et du progrès technique (sans lequel l'accumulation est, à terme, à rendements décroissants). Dans le cadre des approches de calcul économique fondées sur le modèle Harrod-Domar, le taux de croissance dépend simplement du taux d'investissement, et tout l'enjeu consiste donc à combler le déficit éventuel d'épargne interne par rapport au taux d'investissement désiré, ce qui fournit une justification économique à l'aide au développement et en permet une évaluation quantitative. Comme le signale William Easterly⁶ dans sa critique dévastatrice, cette approche continue à séduire, alors même que ses insuffisances sont

patentes, notamment en ce qu'elle ignore les incitations auxquelles font face les agents économiques, déterminantes pour la qualité de l'investissement. Mais c'est bien à elle que l'on a implicitement recours lorsque l'on cherche à évaluer les « besoins » des pays en développement.

Dans le paradigme néoclassique fondé sur l'hypothèse de marchés parfaits, le système de prix (y compris le prix du capital) conditionne l'arbitrage entre la décision d'investir et celle de ne pas investir. De ce point de vue, on peut dire qu'il n'existe pas de « besoins » non satisfaits, puisque tout investissement « désiré » sera financé (s'il n'est pas financé, c'est en effet que d'autres utilisations de l'épargne étaient davantage désirées). C'est une perspective intéressante, qui nourrit l'idée que c'est au moins autant le développement, c'est-à-dire l'émergence d'activités productives et rentables, qui crée ses propres financements que l'inverse. D'ailleurs, dans de nombreux cas, l'épargne locale dans les pays en développement est abondante, mais ne se place pas dans le pays considéré. Certains secteurs bancaires sont en situation de surliquidité, mais n'investissent pas dans l'économie. Souvent, cette dialectique est ignorée et le débat se réduit à une opposition stérile entre les partisans d'une augmentation massive des financements⁷ et ceux qui considèrent que les capacités d'absorption des pays pauvres sont la vraie contrainte, alors que c'est l'interaction entre l'apport de ressources nouvelles et la construction de nouvelles capacités d'absorption qui mérite d'être étudiée. Comme on le voit, raisonner seulement en termes de volume de

financements disponibles fournit une approche partielle et potentiellement trompeuse. Il faut aussi comprendre comment naissent les projets d'investissement profitables, susceptibles d'attirer de nouvelles ressources. Autrement dit, le malthusianisme de la ressource n'est pas justifié.

Si on fait l'hypothèse que les « marchés » sont capables d'identifier les possibilités d'investissement rentables, alors un accroissement artificiel de ressources ne génère pas de nouvelles possibilités, ou, plutôt, crée une distorsion dans le coût du capital susceptible de conduire au financement d'investissements non productifs. Or, il y a lieu de douter de cette capacité des marchés. C'est sur les « défaillances » ou sur les imperfections des marchés que se fonde le rôle des politiques publiques et le rôle économique de l'APD. Parmi ces défaillances, on peut mentionner l'importance des biens publics et du financement d'investissements collectifs à rentabilité différée, les effets externes et les rendements croissants, mais aussi les imperfections de l'information. Par exemple, un projet d'investissement sera, en général, d'autant plus rentable qu'il bénéficiera d'investissements complémentaires en matière d'infrastructures ou de capital humain. Les investisseurs privés à eux seuls ne résoudreont pas, en général, le problème de coordination qui conditionne le financement de ces investissements complémentaires. Du côté de l'information, il est également peu probable que les possibilités d'investissement profitable se révèlent spontanément. L'acquisition de l'information a un coût ; le comportement des autres investisseurs sert de signal ; dès lors, la

tendance des investisseurs peut être d'investir là où tout le monde investit, et de ne pas investir là où personne ne le fait. Une telle situation n'est évidemment pas optimale.

QUEL RÔLE POUR L'APD ?

Le débat amorcé ci-dessus sur le lien entre pauvreté et croissance se retrouve dans l'évolution historique de la politique d'APD. Cette dernière a en effet oscillé entre un impératif de redistribution internationale et un objectif de promotion de la croissance⁸. Les OMD traduisent un retour vers la vision redistributive, mais, comme le suggère la discussion ci-dessus, l'objectif de réduction de la pauvreté requiert une approche plus large dans laquelle l'aide s'efforce de promouvoir la « croissance pro-pauvres », c'est-à-dire la croissance et les politiques de redistribution internes. Dans cette dimension de promotion de la croissance, l'aide ne doit pas, ou pas seulement, se concevoir essentiellement comme un vecteur de ressources, mais plutôt comme un catalyseur. Tout cela est d'ailleurs évident, lorsque l'on prend en compte sa modestie quantitative. Même en intégrant l'augmentation à laquelle se sont engagés les pays donateurs, elle demeure marginale par rapport aux principaux flux de financements des économies : épargne locale, revenus internationaux des facteurs (dont les transferts des migrants), flux de capitaux privés au titre des investissements de portefeuille ou des investissements directs. Elle joue, certes, un rôle plus important et significatif dans un grand

nombre de pays pauvres à l'écart des flux internationaux de capitaux. Ainsi, elle représente dans les pays les moins avancés près du tiers de la formation brute de capital fixe. Mais même dans ces pays, l'épargne intérieure reste la principale source de financement.

Ce rôle de catalyseur s'exerce d'abord sur les ressources disponibles pour le financement de l'investissement. Une première voie consiste à promouvoir les secteurs financiers locaux de façon à ce qu'ils remplissent mieux leur rôle de collecte et d'allocation de l'épargne. Les systèmes financiers assurent en effet la collecte de l'information sur les projets d'investissement ainsi qu'une fonction de diversification des risques et d'allocation de l'épargne vers les projets les plus productifs. Ils permettent aussi de réduire les coûts de transaction dans la collecte et l'utilisation de l'épargne, et peuvent aussi contribuer à l'accroissement du taux d'épargne en renforçant la confiance des épargnants.

Une seconde direction repose sur la compréhension des raisons pour lesquelles les capitaux privés ne vont pas naturellement vers les pays les plus pauvres. On peut en donner quatre grandes séries d'explications correspondant à des risques de natures différentes.

La première tient aux conditions locales de gouvernance. L'un des rôles de l'APD est alors de contribuer, par la construction de capacités et la conditionnalité, à l'amélioration de ces conditions. C'est un domaine dans lequel la nature de l'appui fourni et des partenariats établis compte beaucoup plus que le montant des ressources disponibles. Le rôle de l'assistance tech-

nique est essentiel. Toute la difficulté consiste à transférer durablement un savoir institutionnel ou managérial sans imposer une vision ou une culture institutionnelle qui seraient inadaptées aux conditions locales.

La seconde tient aux imperfections de l'information, déjà évoquées. Identifier les opportunités d'investissement profitable dans les pays pauvres est un effort coûteux, l'intervention des agences d'aide peut jouer un rôle utile de signal, parfois aussi de caution vis-à-vis d'investisseurs étrangers soucieux de la maîtrise des risques qu'implique l'investissement dans les pays pauvres, parfois encore de coordination permettant d'identifier de nouvelles opportunités ou de valoriser davantage les investissements existants.

Troisièmement, et malgré la rareté du capital dans les pays pauvres, l'investissement peut y être peu profitable, parce que des investissements complémentaires nécessaires en infrastructures ou en capital humain (éducation, santé) y font défaut, comme nous l'avons souligné ci-dessus. Le rôle de l'APD est alors d'y pourvoir. C'est le domaine dans lequel l'apport de ressources financières est le plus déterminant. L'un des enjeux pour l'APD est, là aussi, de chercher à encourager les investisseurs privés à apporter également des ressources dans le cadre de partenariats publics-privés. Certains secteurs s'y prêtent mieux que d'autres, et l'expérience des partenariats publics-privés existants suggère que davantage d'attention doit être portée à la nature des contrats de partenariats publics-privés et à la façon dont les intérêts des différentes parties sont pris en compte dans la durée.

Enfin, l'investissement dans les pays pauvres met en jeu des risques multidimensionnels que les entreprises privées n'ont pas nécessairement vocation à prendre. Le rôle de l'APD pourrait alors être de proposer des garanties pour couvrir certaines dimensions du risque, comme le risque de non respect par les gouvernements de leurs engagements, par exemple dans le domaine tarifaire s'agissant de la fourniture de services essentiels. On peut en effet penser que le partenariat entre les donneurs et les bénéficiaires donne aux premiers un levier suffisant pour rendre plus improbable tout comportement déviant des bénéficiaires dans les contrats ainsi garantis. Dans ces différentes dimensions, l'APD est à même de contribuer à accroître les flux de ressources privés se dirigeant vers les pays en développement. Elle se heurte cependant, dans ce domaine, à la limite que représente la comptabilisation statistique des flux d'aide dans le cadre du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, qui, pour l'instant, ne prend pas en compte les garanties. Dès lors, et du fait de l'impératif de communication sur l'effort d'APD (mesuré selon les normes du CAD), il n'est pas possible d'utiliser de ressources publiques pour subventionner l'accès aux instruments de garantie. C'est une insuffisance dans la définition de l'APD qui mérite d'être rapidement corrigée.

L'un des risques tient également à l'extrême vulnérabilité des pays en développement aux catastrophes naturelles ou aux fluctuations des prix des matières premières. Cette situation fournit l'une des causes de la crise de la dette qu'ont connue de nombreux pays.

Elle appelle une rénovation de l'instrument de prêt, de façon à mieux préserver la solvabilité des emprunteurs en cas de chocs exogènes, par exemple en modulant les remboursements en fonction de tels chocs.

Mais le rôle de catalyseur de l'aide ne s'arrête pas à la mobilisation de la ressource. Il consiste également à orienter l'action des gouvernements et des entreprises privées vers la production de biens publics et vers la réduction de la pauvreté, autrement dit à promouvoir les politiques de redistribution et à réconcilier l'objectif naturel de profitabilité du secteur privé avec la prise en compte d'objectifs sociaux et environnementaux. Par exemple, la protection de l'environnement, depuis la lutte contre le réchauffement climatique jusqu'à la protection de la biodiversité, n'est pas un luxe ou un caprice de pays riches. Tout en correspondant à une demande citoyenne croissante dans les pays industrialisés, il est permis de penser qu'elle représente aussi la meilleure chance, pour les pauvres des pays en développement, de préserver les actifs que sont les ressources naturelles, notamment les sols, et qu'avec un peu de pédagogie et d'accompagnement, il est possible de faire évoluer leurs préférences collectives vers la prise en compte de ces véritables enjeux.

Cette orientation de l'action vers des biens publics locaux et internationaux est l'un des objectifs centraux à donner aux différentes formes de partenariats publics-privés envisageables, qui dépassent le seul cadre des infrastructures : comment garantir aux entreprises, locales ou étrangères, la profitabilité minimale permettant leur

intervention, tout en agissant, par la réglementation et la subvention, pour que l'investissement respecte un certain nombre de normes de responsabilité sociale et environnementale et bénéficie aux populations les plus pauvres. Il y a là un champ d'action extrêmement riche à développer, dans le cadre d'une approche de partenariats publics-privés qui ne se réduit pas aux formules les plus classiques de concession.

Cette conception assez large du rôle de l'APD doit pouvoir s'appuyer sur toute une gamme d'instruments financiers qui dépasse de loin les seuls dons et prêts concessionnels qui composent aujourd'hui la statistique officielle de l'APD. Il s'agit en effet d'adapter les différents instruments de financements utilisés par les différents acteurs aux différents objectifs poursuivis. Pourquoi priver le financement du développement de toute la richesse instrumentale disponible sur les marchés financiers ? Une pratique moderne de l'APD consisterait à pouvoir utiliser tous ces instruments, en les mélangeant avec une dose variable de ressources prélevées sur les contribuables des pays donateurs pour fabriquer des instruments de financements de concessionnalité variable, adaptés aux différents partenaires, et dans lesquels l'élément de concessionnalité, qui peut atteindre 100 %, a pour contrepartie un enjeu de politique publique spécifique : l'accès des plus pauvres aux services essentiels, la protection de l'environnement... Au regard de cette problématique, le débat sur les prêts-dons qui s'est engagé récemment apparaît comme une approche très limitative⁹.

POUR UNE REFONDATION DE L'APD

Le sursaut de prise de conscience, dans les pays riches, de l'importance de l'aide est bienvenu. Mais la rigueur des contraintes budgétaires, auxquelles font face les pays donateurs, fragilise l'engagement qu'ils ont pris en vue d'une augmentation substantielle de l'aide. Pour pérenniser l'effort engagé à cet égard, il est important de repenser la politique publique d'aide au développement au regard des enjeux de la mondialisation. Elle fournit en effet un instrument clé de gestion de la mondialisation, notamment dans ses dimensions Nord-Sud.

L'un des principaux enjeux repose sur la notion de partenariat entre les pays riches et les pays en développement, notion essentielle au maintien d'un système économique multilatéral dont la seconde moitié du XX^{ème} siècle a montré la contribution à la paix et à la prospérité globales. La politique publique d'aide au développement, dans ses composantes multilatérales, régionale et bilatérale, fournit un instrument particulièrement adapté à la mise en œuvre d'un tel partenariat.

Tout d'abord, comme cet article l'a illustré, elle peut jouer un rôle déterminant dans la lutte contre la pauvreté, à condition d'élargir la seule approche quantitative qui caractérise parfois les débats. La réduction de la pauvreté ne relève pas seulement d'un impératif éthique et d'un devoir de solidarité. C'est aussi un défi géopolitique et stratégique majeur. Pour y contribuer, l'APD doit mieux servir de catalyseur à l'action publique et privée autour des

biens publics locaux et de la production des services essentiels. Elle doit pouvoir disposer pour cela de toute une gamme d'instruments financiers, ce qui pose cependant la question de la mesure de l'APD, aujourd'hui réduite aux seuls dons et prêts concessionnels. Elle doit aussi, et c'est tout l'enjeu des débats sur la fiscalité internationale, être en mesure d'assurer des financements pérennes complémentaires de l'effort d'investissement sur lequel est, en général, mis l'accent. Un grand nombre d'investissements en infrastructures n'ont d'utilité que par les services qu'ils rendent dans la durée, ce qui pose la question des coûts de fonctionnement et de maintenance. Plus généralement, tout ce qui concerne la fourniture durable de services essentiels appelle des coûts récurrents que les budgets de nombreux pays pauvres ne sont pas à même de prendre en charge dans un avenir prévisible. Il est donc fondamental de veiller à la pérennité d'une ressource d'APD susceptible d'y contribuer. La taxation internationale semble particulièrement adaptée au financement de ce type de besoins.

Deuxièmement, l'objectif d'accroissement des capacités cher à Amartya Sen mériterait d'être étendu, au-delà des individus, aux pays eux-mêmes. Leur présence dans les débats internationaux et leur participation aux négociations multilatérales et aux actions communes devraient être renforcées. D'une certaine façon, la réduction de la pauvreté conditionne aussi la capacité de répondre aux enjeux de gouvernance de la mondialisation. Il ne convient pas seulement de veiller à la légitimité de l'action collective internationale pour la production de biens publics mondiaux, qu'il s'agisse de l'établissement de règles multilatérales en matière commerciale, économique et financière, de la protection de l'environnement ou de la lutte contre les pandémies. C'est l'efficacité de cette action qui est en jeu, car la participation des pays en développement en est l'une des clés. L'APD peut aider à faire le lien entre la participation à la production des biens publics mondiaux et les intérêts nationaux en termes de développement économique et social.

NOTES

1. Voir, par exemple, le débat sur les travaux d'Amartya Sen dans la revue *Projet*, n° 80, mai 2004.
2. Cf. Sen A., 2000, p. 18, cité dans Benassy et *al.*, 2004, p. 353.
3. Cf. Lucas R., 2003, cité dans Benassy et *al.*, 2004, p. 357.
4. Voir, par exemple, Bourguignon F., 2005.
5. Voir, à ce sujet, la discussion dans Ray D., 1998, pp. 25-33.
6. Cf. Easterly W., 2002.
7. Par exemple, Jeffrey Sachs.
8. Sur les ambivalences de l'aide, voir notamment Jacquet P. et Naudet J.-D., 2006.
9. Sur ce sujet, voir Cohen D. et *al.*, 2005.

BIBLIOGRAPHIE

- BÉNASSY-QUÉRÉ A., CŒURÉ B., JACQUET P. et PISANI-FERRY J., *Politique économique*, de Boeck, 2004.
- BOURGUIGNON F., *Le triangle pauvreté-croissance-inegalités*, in *Afrique contemporaine*, n° 211, 2004.
- COHEN D., JACQUET P. et REISEN H., *Beyond Grants versus Loan : How to Use ODA and Debt for Development*, papier présenté à la conférence AFD/EUDN sur le financement du développement, Paris, 15 décembre 2005.
- EASTERLY W., *The Elusive Quest for Growth. Economists' Adventures and Misadventures in the Tropics*, MIT Press, 2002.
- JACQUET P. et NAUDET J.-D., *Les fondements de l'aide*, in Cohen D., Guillaumont-Jeanneney S. et Jacquet P., *La France et l'aide publique au développement*, rapport du Conseil d'analyse économique, à paraître en 2006.
- LUCAS R., *The Industrial Revolution, Past and Future*, Federal Reserve Bank of Minneapolis, rapport annuel, 2003.
- RAY D., *Development Economics*, Princeton University Press, 1998.
- SEN A., *A Decade of Human Development*, in *Journal of Human Development*, vol. 1, n° 1, 2000.
- SEVERINO J.-M. et CHARNOZ O., *Les mutations impromptues*, in *Afrique contemporaine*, n° 213, 2005.
- SEVERINO J.-M. et JACQUET P., *L'aide au développement : une politique publique au cœur du développement durable et de la gouvernance de la mondialisation*, in *Revue d'économie financière*, n° 66, 2002.